

Championnat de France individuel féminin de parties rapides (Phase Z.I.D. Poitou-Charentes) 2022

1. Organisation générale

1.1. Conditions de participation

Le championnat de France Individuel féminin de parties rapides phase 2 est ouvert à toutes les joueuses jouant dans un club de la ZID Poitou-Charentes (PCH), qu'elles soient françaises ou ressortissantes de l'Union Européenne résidant en France.

L'organisateur est le club d'Echecs de La Couronne.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88 ème Congrès de la F.I.D.E qui s'est tenu à Goynuk, Antalya, Turquie) entrées en application au 01 janvier 2018. Dans le cadre de l'annexe A inhérente à cette cadence, c'est l'article A4 qui sera appliqué et en cas de blitz de départage c'est l'article B4 qui s'appliquera.

Les appariements se feront au système suisse intégral (C04 de la FIDE) et seront informatisés par le logiciel PAPI (version 3.3,6). Aucune protection ne sera appliquée.

Toutes les participantes s'engagent à respecter le présent règlement intérieur, ainsi que les prescriptions en cas de contrôle anti-dopage.

1.2. Déroulement de la compétition

La compétition est organisée sous le contrôle de la Ligue d'Echecs de la Nouvelle Aquitaine.

Le tournoi permet la qualification pour le championnat de France Individuel féminin de parties rapides (Trophée Roza Lallemand).

Lors de ce tournoi, se qualifient pour la phase finale de la compétition :

- 1 joueuse pour moins de 20 participantes,
- 2 joueuses pour 21 à 30 participantes,
- 3 joueuses pour 31 à 40 participantes,
- 4 joueuses pour 41 à 60 participantes,
- 5 joueuses pour 61 à 100 participantes,
- 6 joueuses pour plus de 100 participantes.

Des repêchages parmi les participantes de la phase ligue pourront être éventuellement opérés pour la phase finale.

Sont qualifiées directement pour la phase finale :

- la championne et la vice-championne de l'année précédente,
- les championnes Cadette et Junior de l'édition précédente,
- une joueuse sélectionnée par le club organisateur,
- les féminines françaises titrées GM, MI, GMF ou MIF.

2. Organisation de la compétition

2.1. Date

L'Echiquier couronnais a été désigné par la vice présidente de la Ligue en charge de la ZID PCH pour organiser la phase zone interdépartementale de la compétition.

La compétition se déroule le samedi 5 mars 2022 selon les horaires fixés à l'article 2.5.

2.2. Lieu

La compétition se déroule à la salle LCR, rue Alfred de Vigny à La Couronne (16400).

2.3. Durée

Le tournoi se joue en sept rondes, sur une journée.

2.4. Cadence

La cadence des parties est de 15 minutes avec ajout de 5 secondes par coup.

2.5. Inscriptions

Clôture des inscriptions pour la ronde 1 : 4 mars 2022 à minuit.

Droits d'inscriptions : 0 €.

2.6. Horaires

Pointage : 5 mars 2022 de 9h15 à 9h45

Première ronde à 10h00.

Lecture du palmarès et remise des récompenses à 17 h00.

2.7. Homologation

Les résultats sont comptabilisés pour le classement Elo FIDE rapide d'avril 2022.

2.8. Retard

Le retard autorisé est de 15 minutes après le lancement de la ronde par l'arbitre.

2.9. Appariements

Le classement utilisé est le classement rapide publié sur le site FFE au 1 mars 2022.

Le tournoi se joue au système suisse intégral.

Aucune protection ne sera appliquée.

2.10. Classement

Le classement est établi au nombre de points, suivant le barème :

- gain : 1 point,

- nul : ½ point,

- perte : 0 point.

En cas d'égalité dans le tournoi, pour la première place, le départage se joue en blitz de 3 minutes + 2 secondes, aller-retour (en tournoi toute ronde, au système de Berger, à partir de trois joueuses). En cas de nouvelle égalité, c'est le classement du tournoi qui départagera les joueuses (Buchholz tronqué puis performance).

Pour les autres places, le départage se fait au Buchholz tronqué puis à la performance.

La joueuse remportant le tournoi est déclarée championne de la ZID PCH de parties rapides.

2.11. Résultats

Les résultats sont à annoncer à la table de marque par les deux joueuses. Après chaque ronde, le récapitulatif des résultats sera affiché pour permettre une vérification du bon enregistrement des résultats. En cas de mauvaise annonce ou de mauvais enregistrement des résultats, l'arbitre appliquera les règles de gestion des tournois au système suisse C.04.2 et plus particulièrement l'alinéa 8 de l'article D sur les règles d'appariement de couleur et d'affichage. En tout état de cause, le résultat sera corrigé pour la prise en compte du calcul Elo.

2.12. Règles élémentaires de courtoisie

Toutes les participantes s'engagent à avoir une attitude convenable, conforme à l'éthique de notre sport (charte du joueur d'échecs). Les analyses et les blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Eviter les attitudes ou les discussions suspectes. Toute dégradation entraînera une exclusion. Les téléphones portables doivent être éteints ; la joueuse dont le téléphone sonne perd la partie (concernant les « moyens électroniques de communication », on utilisera l'article 11.3.2.1 adapté dans des modalités qui seront précisées oralement par l'arbitre en début de tournoi). Il est interdit de fumer (y compris les cigarettes électroniques) dans la salle.

Toute contrevenante pourra recevoir un avertissement oral (si celui-ci est suivi d'un avertissement écrit il y a exclusion immédiate du Tournoi et une demande de sanction sera transmise au D.T.T.S).

Les spectateurs s'obligent à respecter la quiétude des compétitrices en s'engageant à respecter les mêmes règles de courtoisie que les joueuses. Tout contrevenant obtempèrera aux rappels de l'Arbitre ou quittera la salle.

2.13. Jury d'appel

Il n'est pas constitué un jury d'appel.

Les appels devront être adressés directement à la Fédération Française des Echecs qui statuera.

3. Arbitrage

L'arbitrage est assuré par Jean-Luc Plassart (H51471), arbitre fédéral open 1.

L'arbitre est chargé de veiller au bon déroulement de la compétition et de transmettre les résultats du tournoi à la Directrice du championnat de France féminin rapide.

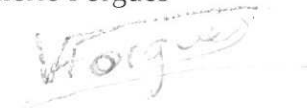
Signature de l'arbitre

Jean-Luc Plassart

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Plassart', written over a horizontal line.

Signature de l'organisateur

Valérie Forgues

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Forgues', written over a horizontal line.